

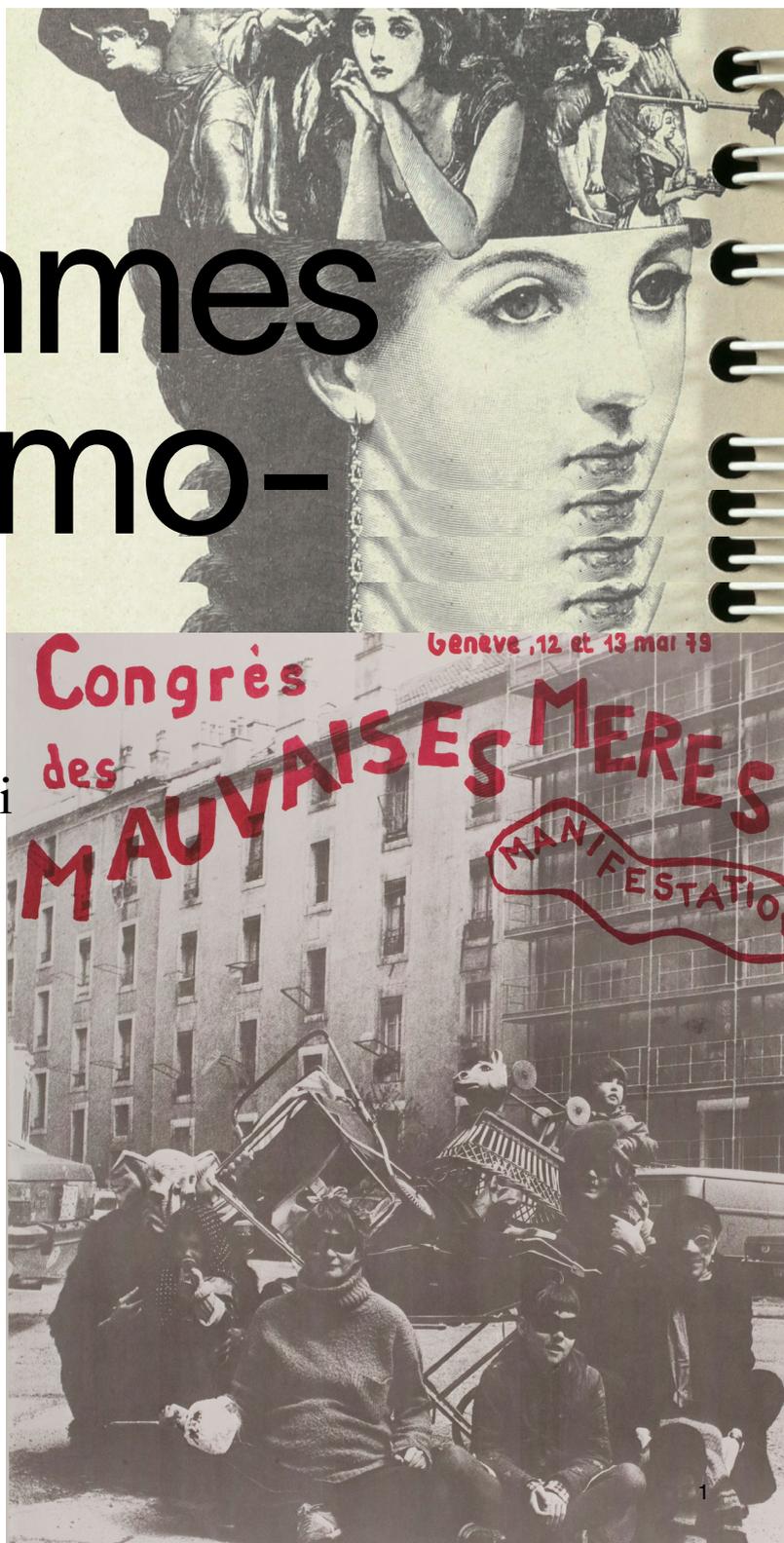
Manuel de l'enseignant•e (version française)

# Atelier Pas sans nous ! Les femmes et la démo- cratie

Atelier aux Archives Gosteli  
pour les niveaux  
secondaires 1 et 2

PH LUZERN  
PÄDAGOGISCHE  
HOCHSCHULE

ARCHIVES  
GOSTELI  
Mouvements des  
femmes en Suisse



**PH LUZERN**  
**PÄDAGOGISCHE**  
**HOCHSCHULE**

**GOSTELI**  
**ARCHIV**  
Geschichte schweizerischer  
Frauenbewegungen



**Bürgergemeinde**  
**Bern**

Mentions légales

Archives Gosteli : Fabienne Amlinger et Lina Gafner

Haute école pédagogique de Lucerne : Angela Müller, Deborah Frey, Hans Utz

Graphiques : Heyday, Berne

Crédit photo de la page de couverture : Agenda des Femmes 1990, Archives Gosteli ; « Congrès des mauvaises mères » 1979, Archives Contestataires (Genève).

# Table des matières

---

<b>Découvrir les Archives Gosteli avec l'école</b>	<b>4</b>
1. En bref	5
2. Focus sur l'histoire des femmes	7
3. Les Archives Gosteli	7
4. L'atelier : Objectifs et déroulement du travail	9
5. Préparation et suivi	13

---

<b>Annexe 1 : Documents relatifs aux stations de l'atelier</b>	<b>19</b>
1. « En colère » : protester	20
2. Créer un public	28
3. Interruption de grossesse	33
<b>Annexe 2 : Plan de l'atelier</b>	<b>40</b>

---

# A. Découvrir les Archives Gosteli avec l'école

# 1. En bref

L'atelier « Pas sans nous ! Les femmes et la démocratie » s'adresse aux élèves du secondaire 1 et 2 et offre un aperçu de l'histoire des mouvements de femmes suisses. Les élèves explorent de manière autonome et guidée les grandes et petites étapes qui ont été initiées, soutenues et atteintes par les femmes. Les stations mettent en lumière le rôle des femmes dans le changement démocratique. En s'appuyant sur des exemples du XX<sup>e</sup> siècle, l'atelier rend l'importance de l'engagement des femmes dans la société plus tangible pour les apprenants. Il invite les participants à réfléchir de manière critique sur les défis actuels de la politique d'égalité et de la démocratie et à développer leurs propres perspectives.

## « En colère » : protester

Station « Mères en colère / Mauvaises mères »  
Station « Grève féministe et des femmes\*, 2019 »

## Créer un public

Station « Travail de rédaction »  
Station « Agenda des femmes »

## Interruption de grossesse

Station  
« Lutte politique »  
Station  
« Conseil »

L'atelier a été développé par la Haute École pédagogique de Lucerne en collaboration avec les Archives Gosteli.

Le manuel donne une vue d'ensemble de la structure de l'atelier et fournit des informations pour la préparation et le suivi en classe. L'annexe 1 contient des horizons d'attente pour les tâches à accomplir à l'atelier.

## 2. Focus sur l'histoire des femmes

---

Dans l'atelier « Pas sans nous ! », les élèves découvrent que l'histoire des femmes n'est pas une histoire à part. Elle est étroitement liée à l'histoire sociale, économique et démocratique. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les femmes se sont organisées en associations, fédérations et mouvements afin d'améliorer leur statut social, politique et juridique. À propos de quoi le mouvement de femmes suisses n'avait rien d'homogène : différents courants et positions ont marqué de leur empreinte la lutte pour les droits des femmes - des approches libérales aux approches socialistes et conservatrices.<sup>1</sup>

Les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité en 1971 au terme d'un long combat. Les droits des femmes ne vont pas de soi, ils ont été obtenus de haute lutte et ils ne sont pas gravés dans le marbre. En ce sens, les sources documentées dans les Archives Gosteli défient les récits historiographiques traditionnels. Elles montrent que la démocratie et les droits des femmes, en particulier, ne peuvent pas être racontés comme une histoire linéaire de progrès, mais comme une évolution dynamique qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui et qui apporte sans cesse de nouveaux défis sociaux.

## 3. Les Archives Gosteli

---

Les Archives Gosteli rassemblent et mettent en valeur des archives d'organisations féminines, d'associations féminines et des fonds personnels de femmes qui ont joué un rôle important dans la politique, l'économie, l'éducation, le social et la culture. Les archives documentent les multiples activités à porter à l'actif de femmes en Suisse depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En outre, les archives proposent des fonds audiovisuels, une bibliothèque spécialisée et une collection de notices biographiques. Les archives comprennent plus de 500 fonds. Aujourd'hui encore, les archives sont constamment enrichies par de nouvelles acquisitions et proposent un programme de médiation varié avec, par exemple, des visites guidées et des formats de discussion.

---

1 Cf. Elisabeth Joris, Mouvement des femmes, version du 29.07.2024, dans : e-HLS <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016497/2024-07-29/> (consulté le 13.09.2024).

# Organisation

- L'atelier se déroule sur place dans les Archives Gosteli à Worblaufen et est gratuit.
- Durée : environ 2 heures et demie
- L'atelier est dirigé par une spécialiste des archives et accompagné par l'enseignant•e.
- Les archives Gosteli ne sont pas accessibles en fauteuil roulant.
- Pour l'atelier, nous demandons aux apprenants d'apporter leur téléphone portable.
- Inscription à l'atelier : [info@gosteli-archiv.ch](mailto:info@gosteli-archiv.ch)

## Contact

Archives Gosteli, Histoire des mouvements féministes suisses

Altikofenstrasse 186

CH-3048 Worblaufen

Tél. 031 921 02 22

## Heures d'ouverture

Rendez-vous sur rendez-vous

En général mar, jeu et ven : 9 h 00 – 17 h 00

## Trajet

Des trains à destination de Worblaufen partent à intervalles réguliers de la gare de Berne. Le trajet dure 4 minutes. À la descente à la gare de Worblaufen, les flèches signalétiques des archives indiquent le chemin à suivre. La promenade jusqu'aux archives dure environ un quart d'heure et passe par l'« Escaliers Gosteli » et des quartiers calmes. Google Maps indique l'itinéraire recommandé en mode piéton.

# 4. L'atelier : Objectifs et déroulement du travail

## Objectifs

Les objectifs peuvent être divisés en objectifs méthodologiques et objectifs de contenu. Seuls les quatre objectifs centraux sont présentés ici.

### Objectifs méthodologiques :

- **Apprentissage extrascolaire** : les élèves font l'expérience de l'apprentissage en dehors du cadre scolaire habituel ; ils découvrent les archives comme lieu d'apprentissage.
- **Apprentissage par la recherche** : les élèves reconnaissent que la recherche de connaissances se fait à partir de sources et que cette recherche peut conduire à des pondérations et des interprétations différentes. Ils sont encouragés à réaliser leur propre portfolio et leur propre thèse.
- **Apprentissage par le service** : les élèves ne se contentent pas de découvrir pour eux-mêmes, mais s'entraînent à transmettre les connaissances acquises sous la forme d'une explication d'une découverte d'archives (cadeau) et à justifier sa pertinence.
- **Différenciation** : les élèves explorent des pistes individuelles dans le cadre de l'atelier.

### Objectifs de contenu :

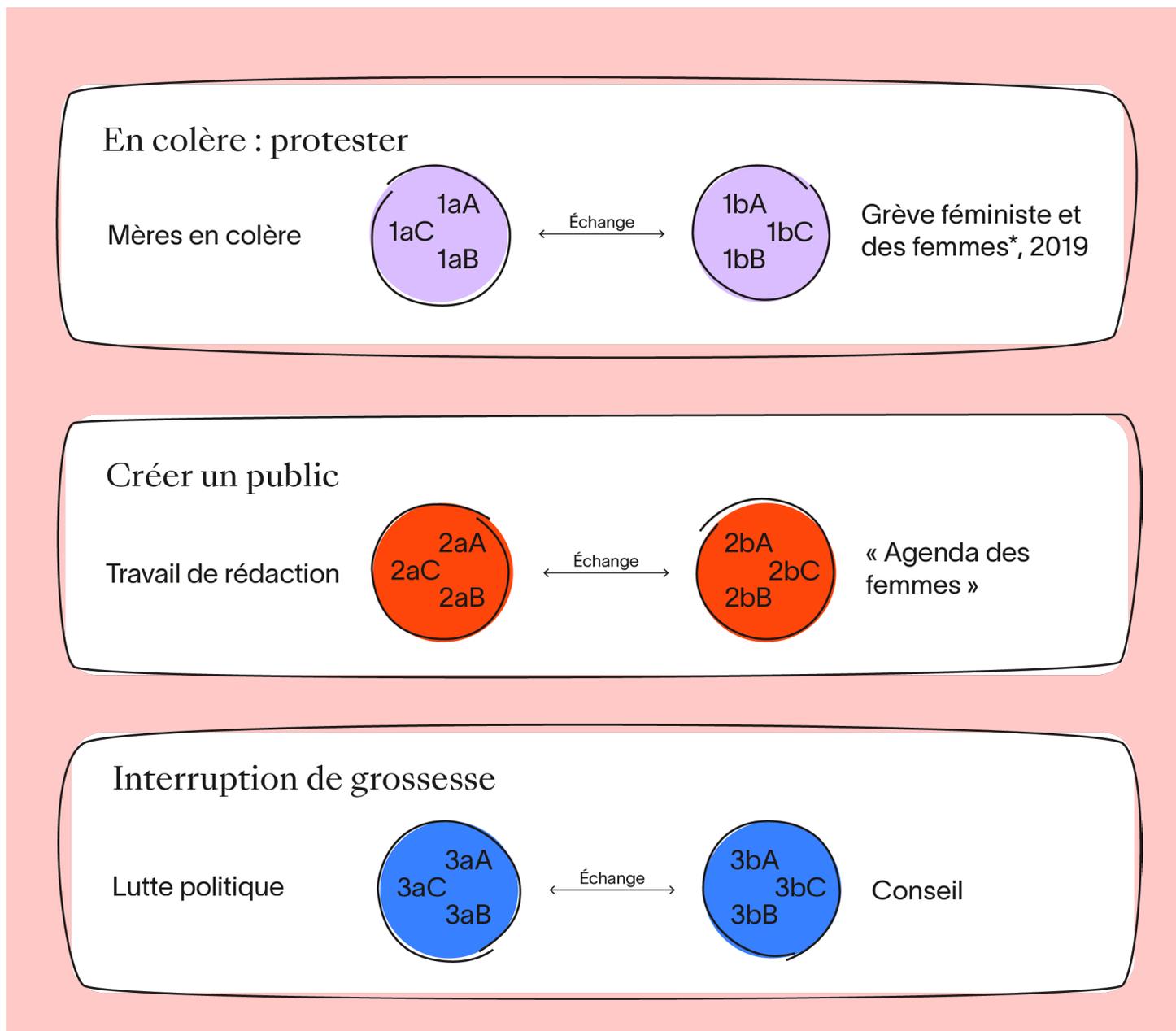
- **Démocratie** : les élèves découvrent, à travers les étapes documentées, comment les femmes se sont battues et continuent de se battre pour participer à la vie sociale, politique, scientifique et culturelle de la démocratie ...
- **Droits de l'homme** : ... et comment elles ont revendiqué, conquis et, par conséquent, renforcé les droits de l'homme.
- **Histoire suisse contemporaine** : les élèves approfondissent leurs connaissances de l'histoire suisse contemporaine en mettant en relation leurs recherches et les développements qu'ils connaissent.
- **Personnalisation** : les élèves découvrent comment des individus et des groupes sans pouvoir formel ouvrent et utilisent des espaces d'action.

L'atelier offre un accès aux archives facile et adapté au groupe cible.

Lors de l'atelier, des thèmes parfois sensibles sont abordés dans les stations.

# Déroulement du travail

## Plan de l'atelier



## Déroulement

Contenu	Cadre temporel
Introduction aux archives et au travail d'archivage	20 min.
Travail en groupe de chercheurs/chercheuses sur une station	50 min.
Pause	20 min.
Partage des connaissances dans les groupes d'échange	30 min.
Arrondir	30 min.

## a. Introduction aux archives et au travail d'archivage

L'introduction fait suite à la préparation en classe. Dans la grande salle « Anna Heer », au deuxième étage, la classe se rassemble après avoir visité le vestiaire. Une collaboratrice des archives accueille la classe, présente les archives et rappelle les règles d'utilisation.

L'archiviste présente le programme :

- Chaque groupe travaille sur les documents relatifs à son thème, rédige des entrées dans le zine et choisit un cadeau pour le groupe partenaire. ( b.)
- Pause
- Deux groupes de partenaires échangent leurs résultats et leurs cadeaux, chacun sur le lieu de travail d'un groupe.
- Pour terminer, la classe se retrouve ici, dans la salle « Anna Heer ».

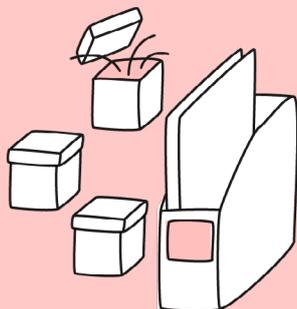
La classe est répartie en groupes sur les stations. Il est utile de répartir les élèves entre les stations avant de participer à l'atelier. Le schéma suivant peut être agrandi (annexe) et affiché sur le tableau à feuilles mobiles et les noms des élèves peuvent y être inscrits.

« Mères en colère » <hr/> Élèves	<b>En colère : protester</b>	« Grève féministe et des femmes* », 2019 <hr/> Élèves
Travail de rédaction <hr/> Élèves	<b>Créer un public</b>	« Agenda des femmes » <hr/> Élèves
Lutte politique <hr/> Élèves	<b>Interruption de grossesse</b>	Conseil <hr/> Élèves

## b. Travail en groupe de chercheurs/chercheuses sur une station

Les groupes se répartissent entre les postes de travail préparés dans les différentes salles. Ils ont à leur disposition :

### Secondaire 1



une boîte d'atelier contenant les documents :

- Kit de base de copies et de documents originaux pour le secondaire 1
- Modèles de cadeaux

### Secondaire 2



une boîte d'atelier contenant les documents :

- Kit étendu pour le secondaire 2

### Pour continuer à explorer



une boîte d'archives originale contenant des documents originaux sur le fonds

Différenciation : l'atelier est conçu pour deux niveaux différents, indiqués ici comme niveau secondaire 1 et niveau secondaire 2. Pour le niveau secondaire 1, il existe un kit de base avec des documents moins nombreux et plus faciles à comprendre. Pour chaque document, les élèves reçoivent une tâche concrète sur les fiches de station et les enseignant•es reçoivent en plus dans ce manuel une formulation de l'horizon d'attente. Les élèves du secondaire 2 travaillent également avec les documents du kit de base, mais peuvent utiliser des documents supplémentaires, généralement plus complexes, du kit étendu avec leurs propres questions.

En fonction de la capacité de gestion des classes, du temps disponible et des objectifs, les classes du secondaire 2 peuvent se limiter au niveau du secondaire 1 et, inversement, les élèves intéressés du secondaire 1 peuvent découvrir le kit étendu.

Tous les documents sont brièvement caractérisés dans le manuel ci-dessous. Les élèves choisissent des documents, les étudient et inscrivent le résultat de leur réflexion dans le zine. Ils peuvent demander de l'aide au personnel des archives et/ou à l'enseignant•e.

## c. Pause

Par beau temps, utiliser l'installation à l'extérieur. Le cas échéant, régler la fréquentation des toilettes.

## d. Partage des connaissances au sein des groupes d'échange

Les groupes d'élèves échangent leurs découvertes (15 minutes chacun), en se concentrant sur la remise et le commentaire du cadeau. Le groupe qui reçoit se prépare à présenter brièvement la signification du cadeau dans la partie finale.

### **e. Arrondir**

Les élèves commentent très brièvement les cadeaux qu'ils ont reçus et racontent ce qu'ils ont appris à leur sujet (2 min. pour chacun, ce qui donne 20 min. , y compris les changements). Ils ont la possibilité de poser des questions à l'archiviste. Ils font également part à l'archiviste de leurs réflexions sur les archives.

Le temps, l'espace disponible dans la salle « Anna Heer » et la capacité d'absorption de la classe ne permettent pas d'aborder le contenu de manière approfondie. Une telle discussion est prévue en tant que suivi dans le cadre de l'enseignement scolaire (chapitre 5).

# 5. Préparation et suivi

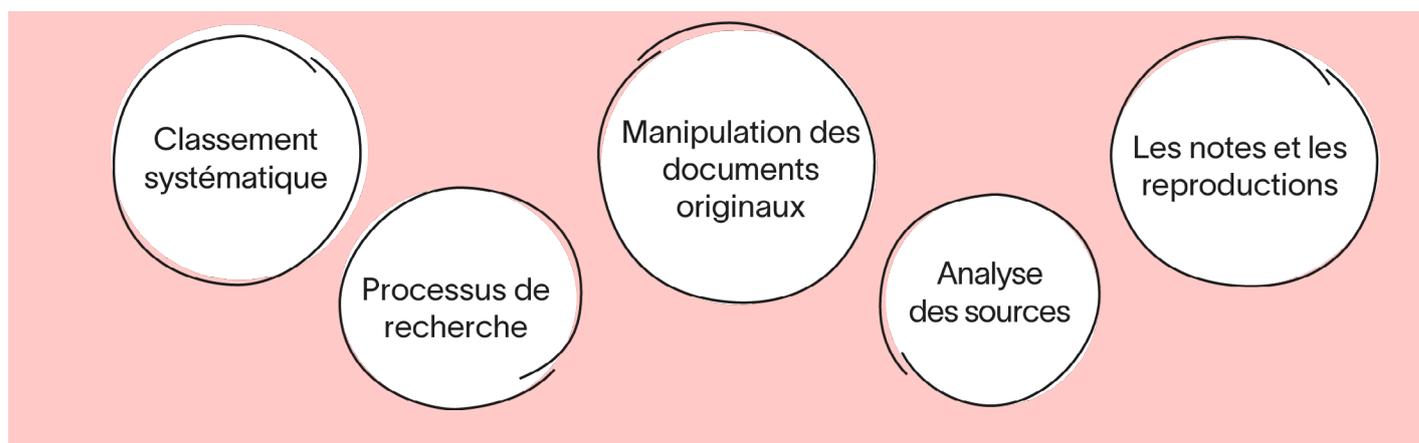
La visite des Archives Gosteli sera une expérience inoubliable dès lors que les élèves auront été initiés au préalable à ce lieu d'apprentissage extrascolaire qu'est l'archive et s'ils sont déjà familiarisés avec le thème des Archives Gosteli et l'histoire des femmes en Suisse. Nous recommandons de prévoir environ une leçon pour la préparation.

## Préparation: Les archives comme lieu d'apprentissage extrascolaire

- Introduction : comment les élèves se souviennent-ils du passé ?
  - Où l'élève a-t-il/elle des choses qui lui rappellent son passé ?
  - Pourquoi conserve-t-il/elle des souvenirs ?
  - Y a-t-il des choses qui rappellent l'histoire de la famille ?
  - Les élèves connaissent-ils/elles l'histoire de leur famille ? Et d'où proviennent ces connaissances (par exemple, la tradition orale, les archives familiales) ?
- Introduction : qu'est-ce qu'une archive ?

Définition pour l'enseignant•e : une archive est l'établissement ou le lieu où des documents, des dossiers, des images et d'autres matériels sont systématiquement collectés, classés et conservés afin de les rendre accessibles pour une utilisation à long terme, pour la recherche ou à des fins juridiques. Les archives jouent un rôle important dans la préservation des connaissances et la documentation de l'histoire, en contenant des sources originales et des informations sur des événements, des institutions ou des personnes.

- Comment travaille-t-on dans une archive ?



- **Classement systématique** : les archives sont structurées selon des systèmes de classement spécifiques, souvent en fonction de l'origine, de l'époque de création ou du sujet. Le système de classement est prédéfini et il ne peut pas être modifié par les visiteurs.

- L’atelier dans les Archives Gosteli : les élèves reçoivent une boîte d’archives préparée pour l’atelier. L’ordre doit être maintenu à l’intérieur de la boîte, comme s’ils travaillaient avec une boîte d’archives originale.
- **Manipulation des documents originaux** : en général, les documents d’archives sont uniques et fragiles. Ils doivent être manipulés avec précaution. C’est pourquoi de nombreux services d’archives imposent des règles strictes pour la manipulation des documents, comme le port de gants ou l’interdiction de marquer les documents.
  - L’atelier dans les Archives Gosteli : pendant l’atelier, les élèves entrent aussi en contact avec des documents originaux. Il est important de les traiter avec soin, car il s’agit de pièces uniques.
- **Les notes et les reproductions** : nombreuses sont les archives qui n’autorisent pas les copies, il est donc important de prendre de bonnes notes.
  - L’atelier dans les Archives Gosteli : les élèves travaillent avec des reproductions professionnelles de documents originaux qui doivent être manipulés avec précaution. Pendant l’atelier, ils sont guidés par le zine (petite brochure d’accompagnement) pour prendre des notes ciblées sur les différents documents.
- **Processus de recherche** : le travail d’archivage demande de la patience et de la persévérance. La consultation des documents peut prendre du temps. Soutenez-vous mutuellement !
  - L’atelier dans les Archives Gosteli : le travail dans les archives s’apparente à un travail de détective. Il faut trouver les sources, les rassembler et les mettre en contexte. Les sources sélectionnées pour l’atelier sont liées à un thème que les élèves découvriront en les examinant attentivement. Il est toutefois important de préparer les élèves au fait que travailler dans des archives est différent du travail sur des fiches de travail. Le simple fait de travailler sur une archive ne permet pas d’atteindre le but recherché.
- **Analyse des sources** : les différentes sources doivent être étudiées et analysées pour que l’on puisse comprendre leur pertinence et leur signification.
  - L’atelier dans les Archives Gosteli : comme dans un cours d’histoire normal, les élèves doivent effectuer des analyses de sources. Il est utile de répéter les étapes de l’analyse des sources en classe.<sup>1</sup>



**Perception de la source :**

lire/regarder la source et identifier le sujet



**Développer les connaissances :**

identifier le créateur dans la source, reconnaître la pertinence de la source, clarifier les termes inconnus



**S’orienter dans le temps :**

situer la source dans un contexte historique plus large, identifier l’intention de l’auteur de la source

<sup>1</sup> Cf. Zeitreise, Le manuel pour l’apprentissage historique et l’éducation civique dans le domaine « Espaces, temps, sociétés », Baar 2018.

# Les Archives Gosteli : les archives des femmes dans la « maison de maître »

Pour les Archives Gosteli, il est important de ne pas lier l'histoire des mouvements féminins en Suisse à des pionnières individuelles, mais de mettre l'accent sur la collaboration fructueuse des femmes au sein d'organisations et d'alliances. Au cours de l'atelier, les élèves se pencheront donc sur les associations et les regroupements de femmes. Des portraits de femmes seront également présentés à plusieurs reprises, ce qui rendra l'histoire plus tangible.

Pour préparer la visite des Archives Gosteli, il est intéressant de se demander comment les archives ont reçu leur nom. Pour cela, on peut se pencher sur la fondatrice des archives, Marthe Gosteli.

## 1. Pourquoi les archives « Gosteli » ? Marthe Gosteli (1917–2017)



Fig. : Marthe Gosteli riante dans les archives (Siegfried Kuhn © StAAG/RBA21-517\_8).

Marthe Gosteli a créé les Archives sur l'histoire des mouvements féminins suisses ainsi que la Fondation Gosteli en 1982. Depuis leur création, les archives sont hébergées dans la maison de Marthe Gosteli, qu'elle a habitée jusqu'à sa mort.



→ Regarder la vidéo de SRF News : Marthe Gosteli - La combattante (2021)  
Durée : 2:18 min., en allemand



→ « Celui qui n'a pas d'histoire n'a pas d'avenir. »  
Dans ce cas, l'affirmation se réfère à l'histoire des mouvements féminins en Suisse. À partir de cette citation de Marthe Gosteli, il est possible de discuter avec la classe au sujet d'autres histoires oubliées ou moins visibles :

→ Quelles histoires auraient également besoin de leurs propres archives pour rester dans les mémoires et ne pas être oubliées ?

## L'objectif des Archives Gosteli :

Marthe Gosteli a déclaré lors de la création des archives :

« Je me sens obligée de préserver la mémoire des nombreuses femmes intelligentes que nous avons eues en Suisse. L'histoire des femmes suisses et du mouvement des femmes suisse est encore peu connue et doit enfin faire son entrée dans l'enseignement de l'histoire. »<sup>1</sup>

Les archives ont pour objectif d'être une mémoire et de sauvegarder les souvenirs des femmes des mouvements féministes suisses et leur héritage à l'intention des générations futures.

- Possibilité d'approfondissement 1 : découvrir le site web des Archives Gosteli ( <https://www.gosteli-archiv.ch/fr>)
- Possibilité d'approfondissement 2 : découvrir le site web « zusammenfrauen », en allemand



Sur le site web « zusammenfrauen », les Archives Gosteli racontent différentes histoires de réussite de femmes (<https://zusammenfrauen.ch>), en français.



## Les mouvements de femmes et les droits des femmes en Suisse

L'objectif de Marthe Gosteli a été atteint, l'histoire des femmes a fait son entrée dans l'enseignement de l'histoire et dans les programmes scolaires. Mais, étant donné que, par manque de temps, seul le droit de vote tardif des femmes suisses peut souvent être abordé en classe, cet atelier propose des thèmes d'approfondissement plus poussés.

Présent dans de nombreux thèmes, le droit de vote des femmes n'est, cependant, pas traité séparément. Il est donc préférable que les élèves aient déjà abordé le droit de vote des femmes en classe. Pour compléter les leçons contenues dans les manuels scolaires courants, vous pouvez consulter le site Internet suivant : <https://lerneinheit-gleichstellung.ch/module/50-jahre-frauenstimmrecht>, en français.



1 Cf. nécrologie de Marthe Gosteli par Brigitte Deubelbeiss, 21.04.2017, <https://www.gosteli-foundation.ch/de/marthe-gosteli/nachrufe>.

Il n'est pas nécessaire d'approfondir les mouvements féministes en Suisse. Si cela vous intéresse, vous pouvez consulter le site web: <https://www.ekf.admin.ch/ekf/fr/home/documentation/geschichte-der-gleichstellung--frauen-macht-geschichte/frauen-macht-geschichte-18482000.html>, en français.



## Suivi de la visite

Les élèves quittent les archives de Worblaufen avec leur zine, un petit magazine qui se déplie pour former une affiche. Les élèves doivent l'apporter au cours suivant afin de pouvoir continuer à travailler en classe.

Dans l'atelier, les élèves ont travaillé en groupes de deux pour acquérir des connaissances spécialisées sur un sujet choisi. Dans les archives, ils échangent leurs connaissances avec un groupe similaire. Dans la salle de classe, les connaissances acquises doivent être partagées et des liens doivent être établis entre les différentes étapes de l'atelier.

La classe est divisée en deux groupes. Les deux équipes d'archivistes se séparent pour qu'il y ait un expert dans chaque groupe. Les contenus sont ensuite partagés :

### Phase de groupe

- Les élèves informent leurs camarades de classe au sujet des connaissances qu'ils ont acquises. Ils sont aidés par le récit écrit (p. 3) et/ou la préparation du cadeau (p. 4). Dans l'idéal, le cadeau échangé dans les archives peut être présenté directement à l'ensemble du groupe (p. 6).
- Lorsque tous les élèves ont terminé leur présentation, ils recherchent les points communs et les différences entre les sujets qu'ils ont traités. Ils peuvent répondre aux questions suivantes :
  - De quelles décennies datent les histoires présentées ? Quels thèmes féminins ont pris de l'importance simultanément/successivement en Suisse ?
  - Quels sont les droits que les femmes ont défendus ? Contre quelles injustices se sont-elles battues ?
  - Les femmes apparaissaient-elles davantage en tant qu'individus ou en tant que groupe ?
  - Quels liens peut-on établir avec l'époque actuelle ? En quoi consistent les héritages des événements thématiques/qu'est-ce qui rappelle, aujourd'hui, encore l'engagement des femmes ?

Conseil : il est utile de noter les résultats de l'échange. Si nécessaire, l'enseignant•e peut faire un choix parmi les questions ci-dessus et les soumettre à la réponse. Les élèves notent leurs réponses sur des post-it ou des feuilles au format A6, ce qui leur permet d'avoir une vue d'ensemble des points communs et des différences dans les domaines abordés.

## Conclusion lors des cours en classe

Après la phase de groupe, un autre échange peut avoir lieu en classe. Il est alors possible de replacer les histoires des stations d'atelier dans l'histoire suisse du XX<sup>e</sup> siècle et de procéder à une historicisation.

- Quels événements historiques sont liés aux thèmes abordés dans les ateliers ?
- Quel était l'état d'esprit en Suisse à un moment donné ?

En guise de conclusion, nous pouvons revenir sur les archives en tant que « lieu de collecte ». Quels sont les documents, artefacts, images, etc. que les élèves souhaiteraient confier aux archives pour qu'ils soient conservés ? Cette réflexion peut être menée d'un point de vue personnel (mes sources d'archives) ou collectif (les sources d'archives de notre génération).

Pour les classes de l'enseignement secondaire 2, il convient de rappeler la valeur des archives comme base des travaux de maturité ou de diplôme.

# B. Documents relatifs aux stations de l'atelier

Annexe 1 contient des documents d'accompagnement pour chaque station de l'atelier.

En plus d'une brève introduction thématique, les enseignant•es y trouveront

- un aperçu du matériel source des stations,
- des aides/tâches pour les élèves, qui sont également incluses dans les stations,
- et des horizons d'attente.

# 1. « En colère » : protester

## « Mères en colère »

### Secondaire 1 : kit de base

L'année 1973 a marqué la fin de la période de haute conjoncture que la Suisse avait connue depuis la fin de la guerre en 1945. L'augmentation massive du prix du pétrole, l'appréciation du franc suisse après la fin du système des taux de change réglementés ont entraîné une récession. La récession a entraîné une hausse massive du chômage, notamment dans la ville horlogère de Genève, une baisse des revenus et une augmentation des coûts de la vie quotidienne.

La situation était particulièrement difficile pour les mères célibataires. En effet, il n'existait pas encore d'aide de l'Etat pour le recouvrement des pensions alimentaires et l'assistance renvoyait plus qu'aujourd'hui les personnes pauvres au soutien de la famille et des organisations privées. Le traitement au Bureau central d'aide sociale (BCAS ou BUCAS) était perçu comme dégradant par les requérantes. Elles se sont organisées spontanément en 1978 en tant que « Mères en colère » ou « Mauvaises mères ». <sup>1</sup> Elles ont renoncé à une organisation documentée. Ainsi, ce sont surtout des traces de leurs actions qui ont été conservées. Les dossiers sont conservés aux « Archives contestataires » à Genève et ont été mis à disposition des Archives Gosteli.

### Secondaire 2 : kit étendu

Les actions des « Mères en colère » s'inscrivent dans ce que l'on appelle la « Nouvelle Gauche », suite au mouvement de 68. En ce qui concerne l'émancipation des femmes, il ne s'agissait plus de l'égalité politique (obtenue), mais d'une émancipation globale de la femme. Sur la base d'idéologies théoriques, les actrices ont fait passer l'action avant l'organisation. <sup>2</sup> Les « Mères en colère » incarnent ce principe de façon exemplaire. Certes, elles fondaient leurs actions sur la justification théorique selon laquelle elles assuraient la pérennité de la société avec leurs enfants – mais, pour elles, l'action primait tout le reste.

## Aperçu du matériel source

- Document 1, carte de membre de la « Mutuelle des mères en colère », non daté : la carte d'adhérent enregistre l'adhésion d'un membre et ne demande que très peu d'informations.
- Document 2, communication aux membres de la Mutuelle des mères en colère, mai 1978 : une femme sans emploi, élevant seule son enfant, B. S., décrit sa situation et à quel point elle est traitée de manière humiliante à l'Office des cotisations sociales.

1 Il n'est pas possible de distinguer clairement les deux groupes. Leurs documents sont réunis dans le même corpus de sources.

2 de Dardel Julie (2007): Révolution sexuelle et mouvement de libération des femmes à Genève (1970–1977), Lausanne, Éditions Antipodes, S. 18.

Certains membres appellent à se rendre au bureau des cotisations sociales avec les enfants pour défendre leur collègue.

- Document 3, communication aux membres de la « Mutuelle des mères en colère », 1<sup>er</sup> juin 1978 : la communication décrit le déroulement de la démarche commune auprès de l'Office des cotisations sociales, qui n'a pas permis d'obtenir une victoire totale, mais une petite victoire.
- Document 4, article de presse du 2 juin, journal non connu : l'article relate l'action collective des « Mères en colère » au sein de l'Office des cotisations sociales. Il paraphrase également le fait que le directeur de ce dernier a pris position en disant que la requérante devait en premier lieu demander de l'aide à ses parents. Il augmente tout de même le montant de l'aide de 650 à 1500 francs.
- Document 5, affiche pour un congrès des « Mauvaises mères », les 12 et 13 mai 1979 : le congrès sera aussi une manifestation de protestation contre l'isolement de la fête des mères du 12 mai comme exercice alibi.
- Document 6, « Contre-fiche » des « Mauvaises mères » concernant les cotisations sociales, non daté, 1980 : le tract attire l'attention sur les services rendus par les mères en élevant leurs enfants et indique les groupements qui aident à réclamer les aides correspondantes.
- Document 7, annonce dans un journal, non datée, 1980 : le groupement « Association des Mères Chefs de Famille » s'oppose à être cité comme soutien dans la revendication de cotisations sociales.
- Document 8, lettre des « Mauvaises mères » à l'« Association des Mères Chefs de Famille », 6 avril 1980 : les « Mauvaises mères » s'excusent d'avoir cité l'« Association des Mères Chefs de Famille », mais estiment que la réaction par une annonce publique est exagérée.
- Document 9, tract sur la fête des mères, non daté : le tract signé par le « Mouvement pour la libération des femmes » critique la célébration isolée de la mère le jour de la fête des mères.
- Document 10, tract sur la fête des mères, non daté : ce tract prend lui aussi pour prétexte la fête des mères, mais critique le statut juridique de la femme au sein de la famille ainsi que l'image et le comportement de rôle qui lui sont imposés.
- Document 11, brochure du congrès des « Mauvaises mères », 12 et 13 mai 1979 : l'éditorial justifie la focalisation thématique du congrès sur le rôle de la mère par le fait que ce rôle est confronté à de très nombreux obstacles. Un article illustré est consacré à l'histoire de la fête des mères, héritée des régimes fascistes.

## Aides/tâches Secondaire 1

- Document 1 : à partir du document, découvrez comment semble s'être déroulée l'admission à la « Mutuelle des mères en colère ». Que contient le « règlement » du groupe ?  
Commentez la présentation du document.

→ Document 2 :

- Reconstituez et décrivez la situation de Mme B. S. (page 1).
- Que fait la « Mutuelle des mères en colère (page 2) ?
- Formulez votre opinion sur ce conflit.

→ Document 3 : décrivez : comment s'est déroulée l'action du 1er juin ?

→ Document 4 : comment le directeur réagit-il à l'action auprès du journal (colonne de droite) ?

→ Document 5 : commenter : comment se présentent les « Mauvaises mères » ?

## Horizon d'attente à l'attention de l'enseignant•e

→ Document 1 : il semble qu'il ait suffi de remplir la carte et de l'envoyer par courrier au groupe. Celui-ci disposait d'une boîte postale, mais les noms et adresses ne sont pas mentionnés. Les droits et les devoirs sont formulés chacun en une phrase : ils mettent l'accent sur la solidarité et la lutte pour un soutien minimal de 2000 francs par mois pendant les trois premières années de vie d'un enfant.

→ Document 2 :

- Madame B. S. est originaire de Bâle, vit à Genève avec un enfant, est au chômage depuis mars 1978, perçoit une indemnité de chômage de 600-700 francs et a obtenu 650 francs supplémentaires auprès du « Bureau central d'aide sociale ». Cependant, elle y est traitée de manière méprisante. De plus, Bâle, qui doit fournir l'aide, l'a suspendue et exige que B. demande de l'aide à son père, avec lequel elle n'a plus de contact depuis 5 ans et qui est en conflit.
- La « Mutuelle des mères en colère » veut intervenir en grand nombre le 1er juin 1978 directement auprès du directeur du « Bureau central d'aide sociale », Monsieur Ruchon. Elle souhaite de manière générale un traitement respectueux de la part des collaborateurs et demande concrètement que l'aide ne puisse pas se retourner contre les parents des femmes.
- Avis individuel : du côté de l'autorité : Il est normal que les parents subviennent également aux besoins de leurs enfants adultes. - Du côté de B. : une fille de trente ans ne devrait plus avoir à mendier l'aide de ses parents.

Plusieurs « Mères en colère » se sont présentées à l'improviste, à 10 heures, au Bureau central d'aide sociale, avec leurs enfants, leurs jouets et leur pique-nique, et elles se sont entretenues avec le directeur Ruchon et le sous-directeur Freymond. Elles ont souligné leur droit d'avoir des enfants même sans famille - les enfants assurent la pérennité d'une société. Ils veulent également s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Ils ont critiqué la mise sous tutelle par l'Assistance sociale et ses propositions d'emploi. L'intervention a permis d'obtenir une aide de 1500 francs par mois pour Mme B. S. (« petite victoire »), mais la revendication des « Mères en colère » reste une aide générale de 2000 francs pour toutes les femmes dans cette situation.

- Document 4 : Ruchon a attiré l'attention sur le fait que son service était lié par des dispositions légales. Celle-ci prévoit le soutien des personnes nécessiteuses par leurs parents. Une solution a certes été trouvée dans le cas de B. S., mais pas sous la pression du défilé des « Mères en colère ». Il regrette que celles-ci aient cherché la bagarre, ce qui serait préjudiciable à leurs intérêts. Il reconnaît certes des possibilités d'amélioration, mais uniquement par la voie légale.
- Document 5 : les femmes se représentent lors d'un sit-in mis en scène dans une rue devant de grands immeubles locatifs dans lesquels elles semblent habiter. Il s'agit d'un collage de photos : des photos de personnes (une femme enceinte) avec des lunettes qui masquent leur identité, des poussettes et des jouets entassés les uns sur les autres, des photos d'enfants symbolisent le stress dans lequel elles vivent. Les trois femmes regardent les caméras avec assurance, le collage de photos semble faire preuve d'autodérision.  
(Nous n'aborderons pas le thème de la manifestation, la critique de la fête des mères, pour le niveau secondaire 1 ; pour le niveau secondaire 2, les documents 6 à 11 s'y rapportent).

## « Grève féministe et des femmes\* », 2019

Le 14 juin 1981, le peuple suisse a inscrit dans la Constitution fédérale l'article 8, alinéa 3, relatif à l'égalité : « L'homme et la femme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail. L'homme et la femme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »

Mais cet article n'a toujours pas été appliqué. Pour le dixième anniversaire de cette disposition, le mouvement syndical a gagné un certain nombre d'organisations féminines à la cause d'une grève des femmes le 14 juin 1991. Leur appel a été très suivi : des arrêts de travail effectifs et symboliques de femmes et d'hommes, des rassemblements et des manifestations ont permis de faire connaître les revendications : salaire égal pour un travail de valeur égale, égalité dans la sécurité sociale, égalité des chances dans la formation, garde des enfants en dehors de la famille, horaires blocs dans les écoles, partage équitable des tâches domestiques. La grève a été l'une des plus grandes actions collectives de l'après-guerre en Suisse.

En janvier 2018, le Congrès des femmes de l'Union syndicale suisse a appelé à une répétition de la grève le 14 juin 2019. Cet appel a d'abord été relayé par des organisations féminines de Suisse romande. La « Coordination romande » coordonnait les idées et les initiatives des organisations locales. Leurs revendications étaient les mêmes qu'en 1991 - car elles n'étaient toujours pas satisfaites malgré quelques avancées (loi sur l'égalité en 1995, introduction de la solution des délais en 2002 et de l'assurance maternité en 2005). Plus de 500 000 femmes ont participé à la grève.

Les documents du « Collectif genevois de la grève féministe et des femmes » se trouvent dans les « Archives contestataires », à Genève, où elles ont été traitées systématiquement et numérisées pour être mises à la disposition des Archives Gosteli. Il est frappant de constater que, hormis les documents internes, les organisatrices ne sont pratiquement pas mentionnées nommément. Elles se sentaient toutes regroupées sous le manteau du « Collectif ».



\* Explication : toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (autrement dit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance).

Pour plus d'informations sur la grève, voir

→ [Organisation de la poursuite des grèves à partir de 2000](#)

→ [Documentation de la RTS](#)



## Aperçu du matériel source

- Document 1, notes d'élèves à leur enseignante, non daté, probablement 2019 : les élèves expliquent sur des notes pourquoi ils veulent défendre les droits des femmes et en discuter en classe le jour de la grève des femmes.
- Document 2, article de blog de lycéennes dans le journal « Le Temps », non daté, probablement 2019 : le groupe d'élèves se désigne comme les « meufS » et dénonce spécifiquement le harcèlement sexuel, y compris à l'école.
- Document 3, billet de blog de l'infirmière et politicienne Laurence Corpataux dans le journal « Le Temps », non daté, probablement 2019 : elle énumère les raisons de sa participation à la grève : les restrictions dans la liberté de mouvement et d'expression et la discrimination informelle en politique.
- Document 4, projet des Collectifs romands, 2018 : les organisatrices de la grève des femmes en Suisse romande esquissent un large éventail de revendications pour la grève.
- Document 5, appel officiel à la grève, 2019 : L'« Appel de Bienne » réunit uniquement les 17 revendications des femmes de toute la Suisse pour la grève des femmes.
- Documents 6, logos et sigles de la grève, non datés, 2019 : les logos et le dessin sur des sacs à bandoulière, réalisés par les femmes elles-mêmes, les sigles de la grève sur des monuments et le jet d'eau violet sont photographiés.
- Document 7, slogans de la grève, non daté, 2019 : textes des slogans pour les chœurs de revendications de la grève.
- Document 8, fiche d'information des organisatrices de la grève pour les mères, non datée, 2019 : conseils aux mères sur la manière d'exprimer leur solidarité avec les grévistes et sur les raisons pour lesquelles elles sont tout autant touchées par la discrimination des femmes.
- Document 9, fiche d'information des organisatrices de la grève pour les hommes, non datée, 2019 : des conseils efficaces à court et à long terme sont également formulés pour les hommes.
- Document 10, photographie d'un événement sur l'aspect juridique de la grève, 2019 : un groupe de juristes a clarifié les conséquences de l'arrêt de travail pour les grévistes et la manière dont ils peuvent s'en prémunir.

- Document 11, brochure du groupe de femmes juristes sur les possibilités et les droits des grévistes (extrait, non daté, 2019) : le texte aborde la question de savoir comment une grève politique peut être conciliée avec une grève d'entreprise - et ce, malgré le fait qu'en Suisse, avec l'obligation de paix, on doit procéder au préalable à une négociation. Il prévoit également des solutions intermédiaires pour pouvoir faire grève tout en respectant les obligations légales.
- Document 12, extrait de la documentation de l'exposition « Maintenir la flamme », non daté, 2020 : l'exposition organisée à Genève en mars 2020 sur la grève des femmes était accompagnée d'une documentation, notamment sur le déroulement de la journée de grève.
- Documents 13, photos de la journée de grève, 14.6.2019 : Parmi les nombreuses photos, celles de cortèges avec des bannières de revendications ont été sélectionnées.
- Document 14, extrait de la documentation de l'exposition « Maintenir la flamme », non daté, 2020 : le texte contient la présentation de nombreuses initiatives et actions locales et régionales dans le sillage de la grève des femmes, qui visent à améliorer le statut et les droits des femmes.
- Document 15, compte final de la grève de Fabienne Abramovich, 19 octobre 2019 : le compte final fait état d'une recette de 31 000 francs, principalement due à la vente de produits de merchandising.

## Aides/tâches Secondaire 1

- Document 1 :
  - Nommez les problèmes auxquels les étudiantes sont confrontées dans leur vie quotidienne à l'école.
  - Avez-vous vécu - en tant qu'élève - des situations similaires ?
- Document 3 :
  - Résumez la situation : dans quels domaines Mme Corpataux se sent-elle désavantagée par rapport aux hommes ?
  - Comparez les déclarations des documents 1 et 2.
- Document 4 : comparez avec les documents 1 et 2 et découvrez : quelles autres dimensions de la discrimination les organisatrices de la grève veulent-elles aborder ?
- Document 6 : commentez les logos et le placement des sigles.
- Document 7 : décidez quel slogan vous semble le plus évident et quels slogans vous rejetez le cas échéant.

→ Document 12 :

- À quelle action auriez-vous préféré participer ? À laquelle n'avez-vous pas voulu participer ?
- Expliquez la signification de l'heure de 15 h 24.

→ Document 13 : posez-vous une question sur une ou plusieurs images.

## Horizon d'attente à l'attention de l'enseignant•e

Remarque préliminaire : les documents 1, 3 et 4 ouvrent progressivement et en allant du concret à l'abstrait les facteurs de désavantage pour les femmes. Les questions posées conduisent à un élargissement de la conscience du problème et travaillent donc avec l'opérateur de la comparaison.

→ Document 1 :

- Problèmes :
  - Elles gagneront moins que les hommes plus tard
  - Dans les films, les femmes sont souvent présentées comme subordonnées aux hommes et occupées à des tâches typiquement féminines.
  - Les hommes prennent souvent la parole à la place des femmes.
  - Des propos sexistes circulent sur les médias sociaux
  - Les grands-parents jugent la petite-fille avec des critères différents de ceux du petit-fils
  - Les étudiantes se sentent inhibées face aux élèves parce qu'elles ont peur qu'on se moque d'elles.
  - Un homme accompagné a sifflé une élève alors qu'elle essayait des vêtements au Manor.
- Réponses individuelles

→ Document 3 :

- Dans le comportement interpersonnel (sections 1 et 2), dans le manque de sécurité dans l'espace public (section 3), dans la répartition et la rémunération inégales du travail des femmes et des hommes (section 4), dans les attentes inégales à l'égard des hommes et des femmes politiques et dans leur évaluation inégale (section 5) et, enfin, dans le fait qu'on les prend moins au sérieux qu'un homme politique (section 6).
- Mme Corpataux dénonce les mêmes désavantages dans les relations interpersonnelles que les élèves, puis s'attarde davantage sur les désavantages professionnels et – contrairement aux élèves – sur les désavantages en politique.

- Document 4 : les problèmes de migration et de capitalisme sont également abordés. La violence envers les femmes est également abordée de manière plus explicite et plus radicale.
- Document 6 : commentaires individuels (pour la couleur violette, voir la remarque sous le document 6). Pour le logo, on remarque l'ongle du pouce peint en rouge et l'extension du logo pour les personnes transgenres. Le sac à bandoulière présente un dessin très symbolique.
- Document 7 : décision individuelle.
- Document 12 :
  - Décision individuelle
  - Comme les femmes gagnent 20 % de moins que les hommes, elles ne sont plus payées – en supposant une journée de huit heures de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h – à partir de 15 h 24 (jusqu'à 17 h). (Dans le secteur privé, l'écart n'a pas beaucoup diminué, mais dans le secteur public, il est tombé à 15 %).
- Document 13 : questionnaire individuel.

## 2. Créer un public

### Travail de rédaction

#### Secondaire 1: kit de base

Au début de cette station, on trouve non pas un document, mais une machine : une presse à imprimer. L'exploration des histoires autour de cette machine révèle une activité importante des femmes : rendre possibles des publications qui n'étaient guère rentables économiquement, mais qui offraient la possibilité de communiquer, de se connaître et de se mettre en réseau.

La presse à imprimer a été utilisée dans les années 1950 par les compagnes de Frid(a) Humbel et Luzia Emma Bähler.

#### Secondaire 2: kit étendu

La publication et la rédaction de la revue « Le Mouvement Féministe », d'Émilie Gourd (1879–1946), qui a constitué le noyau du mouvement d'émancipation des femmes en Suisse romande, contrastent avec ce travail laborieux à petite échelle. Gourd travaillait certes dur et sans salaire, mais elle était issue d'une famille aisée et disposait d'un bon réseau. Elle a publié son journal pendant 34 ans, jusqu'à sa mort. Elle a laissé une fondation pour les étudiantes, et son journal n'a pris fin qu'avec l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des femmes dans le canton de Genève, après la votation de 1959.

### Aperçu du matériel source

- Document 1, la presse à imprimer de Mme Dr Emmi Luzi Bähler et Mme Dr Frid(a) Humbel : la presse à imprimer rotative servait à imprimer les écrits des deux femmes en autoédition et en travail personnel. Les outils correspondants permettent de reconstituer comment se déroulaient la composition des textes et l'impression.
- Document 2, lettre de Monsieur Anton A. Schudel aux Archives Gosteli, 2002 : Monsieur Schudel a entrepris de retrouver le texte imprimé à l'aide des blocs de texte encore encartés. Il l'a réimprimé, mais avec un succès limité en raison du durcissement des rouleaux d'impression.
- Document 3, explication des Archives Gosteli sur la presse à imprimer, non daté : le type de machine et l'utilisation concrète de la presse sont expliqués ici.
- Document 4, site web de la Bibliothèque nationale allemande de Leipzig : le site web explique l'utilisation de la presse Gammeter.
- Document 5, certificat de doctorat et thèse de Frid(a) Humbel, 1912 : le certificat de grand format et l'exemplaire imprimé de sa thèse, dédié à l'amie de Mme Humbel, Emmi Bähler, montrent le travail que Mme Humbel avait accompli. Son amie n'a cependant pas découpé le livre ; en tout cas, elle n'a pas lu cet exemplaire.

- Document 6, questionnaire de la « Feuille d’Avis de Lausanne », 1945 : l’éditrice et rédactrice Émilie Gourd a rempli le questionnaire axé sur les biographies masculines en critiquant la façon dont les femmes étaient reléguées.
- Document 7, notes d’Émilie Gourd sur la création de son journal « Le Mouvement Féministe », 1912 : sur plusieurs feuillets, Mme Gourd a noté les idées de base et l’organisation de la création du journal.
- Document 8, mémoire de licence de Charline-Claire Higelin sur la création du journal, 1996 : Mme Higelin présente les incertitudes et les risques inhérents à la création d’un tel journal.
- Document 9, extrait du journal « Le Mouvement Féministe », 1922 : dix ans après la création du journal, Émilie Gourd se souvient des circonstances.
- Document 10, lettre du « Comité pour et rue Émilie Gourd » au Conseil d’État genevois, 1971 : le comité suggère de donner le nom d’Émilie Gourd à une rue et justifie sa demande en décrivant ses mérites.
- Document 11, photos d’Émilie Gourd, non daté : les photos montrent Émilie Gourd en portrait, au travail et en train de faire du sport.

## Aides/tâches Secondaire 1

- Document 1, la presse à imprimer : déterminez à quoi servent les différents éléments de la presse à imprimer. Consultez le document 7.
- Document 1, la presse : imaginez les étapes de travail entre un texte manuscrit et un texte imprimé.
- Document 2 : quelle question a été posée par Mme Rogger Kappeler à M. Schudel ? Notez la première ligne de sa réponse. Pourquoi pensez-vous que Mme Rogger Kappeler a posé cette question ?
- Document 3 : quelle méthode M. Schudel a-t-il utilisée pour répondre à la question ?
- Document 4 : que pouvait faire Mme Rogger Kappeler de la réponse de M. Schudel ?
- Document 5 : feuilletez le livre de Frida Humbel. Qu’est-ce qui vous frappe ?

## Horizon d’attente à l’attention de l’enseignant•e

- Document 1, la machine d’impression : le rouleau de la machine est pressé par des caractères enrésés sur un papier qui est pressé contre le rouleau lors de son passage. Le rouleau permet d’imprimer des feuilles en continu (contrairement à l’impression par tampons). Les types de lettres (tampons) sont placés à l’envers sur les rails métalliques et ceux-ci sont serrés ligne par ligne dans le rouleau. Les outils servent à nettoyer les types de lettres.
- Document 1, la presse à imprimer :

- Le texte manuscrit doit être divisé en lignes comportant chacune un nombre égal de lettres et d'espaces.
  - Chaque ligne doit être alignée lettre par lettre à l'envers dans les rails, puis fixée (pressage du rail).
  - Ensuite, le rouleau doit être imprégné avec de l'encre.
  - Enfin, il faut le faire tourner et le faire passer feuille par feuille.
- Document 2 : Mme Rogger Kappeler a demandé quel était le texte sur le rouleau. Elle voulait savoir quelle publication avait été imprimée avec la presse.
- Document 3 : il n'a pas entrepris un « travail de lecture fastidieux », mais a effectué une impression de la pression présente sur le cylindre.
- Document 4 : elle a pu déterminer quel magazine avait été imprimé avec la machine.
- Document 5 : les pages sont encore partiellement reliées et ne sont pas coupées. Autrefois, les pages des livres étaient imprimées en grandes feuilles de 16 ou 32 pages et reliées pliées - il fallait découper les pages soi-même. Emma Bühler n'a donc pas lu cette thèse.

Les élèves se demanderont peut-être si les deux femmes, qui ont presque le même âge et qui ont en tout cas atteint le même âge, vivaient une relation lesbienne. Il n'est pas possible de répondre à cette question, car les femmes n'auraient probablement pas révélé leur relation lesbienne. Le fait que les femmes les plus qualifiées et les plus épanouies dans leur travail restaient célibataires et que les célibataires vivaient ensemble était plus fréquent qu'aujourd'hui.

## « Agenda des femmes »

L'« Agenda des femmes » ou « Frauen-Agenda » était un calendrier annuel bilingue (jusqu'en 1987 sous le titre « Agenda de la femme Suisse / der Schweizer Frau »). Il a été publié de 1977 à 2014. Les quatre premières éditions ont été publiées par l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF), puis les auteures ont créé une association spécifique pour cette tâche. La cheville ouvrière en a été Jacqueline-Berenstein-Wavre (1921–2021), une enseignante genevoise et femme politique membre du PS. Comme la demande pour le calendrier ne cessait de diminuer et que l'entreprise était déficitaire, ce projet a pris fin en 2014. Mme Berenstein-Wavre était alors âgée de 93 ans.

## Aperçu du matériel source

- Documents 1, les agendas : tous les agendas bilingues publiés sont à la disposition des élèves, dont certains sont particulièrement recommandés à la lecture. Les élèves peuvent extraire un cadeau des agendas de 1987, Femme et économie, et de 1997, Femme et beauté.
- Document 2, article paru dans la revue « Die Neue. Zeitschrift für uns Frauen », 1982 : cet article présente les cinq femmes qui ont rédigé les agendas à cette époque.

- Document 3, extrait du magazine « L'illustré », 1981 : interview de l'éditrice, Jacqueline Berenstein-Wavre.
- Document 4, article dans la revue « La femme d'aujourd'hui », 1985 : présentation des auteures de l'agenda.
- Document 5, préface à la première édition, 1977 : la préface souligne l'importance de l'information et de la mise en réseau pour le mouvement des femmes.
- Document 6, préface à l'édition de 1980 : la préface est consacrée au vote sur l'article constitutionnel sur l'égalité (1981).
- Document 7, lettre d'une abonnée de l'Agenda, 1999 : critique d'une erreur de traduction dans l'Agenda et proposition de thèmes pour l'Agenda 2000.
- Document 8, liste des désabonnements de l'agenda, 1993 : sur la liste informatique, les désabonnements sont nommés.
- Document 9, une commande du Japon, 1981 : par courrier aérien, une étudiante japonaise, qui a découvert l'agenda lors de son voyage en Europe, commande deux exemplaires pour l'année suivante.
- Document 10, communication aux coauteurs, 2002 : invitation de Jacqueline Berenstein-Wavre. Aux co-auteurs pour une discussion sur la diffusion de l'agenda et le thème de l'année 2004.
- Document 11, échange de lettres avec l'imprimerie, 2002 : Françoise Decroux, une coéditrice, se plaint de la facturation d'un taux de TVA trop élevé par l'imprimerie.
- Document 12, rapport des vérificatrices aux comptes, 2013 : le rapport constate qu'une perte de 11 000 francs a été couverte par Mme Berenstein-Wavre.

## Aides/tâches Secondaire 1

- Document 1 : quel est le sujet qui vous intéresse ? Comment l'agenda en question vous semble-t-il ? En auriez-vous besoin ? Quels sont les images et les textes de l'agenda qui vous intéressent ?
- Document 2 : comment évaluez-vous les femmes qui produisent l'agenda ? Sont-elles des amatrices ou des professionnelles ? Travaillent-elles pour gagner de l'argent ou par idéalisme ? Sont-elles des personnes plutôt aisées ou plutôt modestes ?
- Document 3 : quels services Jacqueline Berenstein-Wavre attribue-t-elle aux femmes ? Comment fait-elle la promotion de l'agenda avec son intervention ?
- Document 4 : qu'entendez-vous dans cet article de magazine sur l'histoire de l'agenda ?
- Document 5 : quel est l'objectif des femmes en publiant des agendas ?

# Horizon d'attente à l'attention de l'enseignant•e

- Document 1 : réponses et évaluations individuelles.
- Document 2 : il s'agit d'amatrices, mais qui peuvent contribuer au projet de par leur formation et leur profession. Elles travaillent par idéalisme, pour la promotion du mouvement féministe. Elles sont - à l'exception peut-être de Mme Kutter-Hennings - aisées.
- Document 3 : elle mentionne des pionnières dans le domaine des zones de rencontre, de l'écologie, de l'accompagnement des mourants, de la pédagogie, des architectes, des défenseurs des consommateurs, des scientifiques, des cinéastes. Elle fait précéder cette énumération de la remarque que de telles femmes figurent dans l'Agenda 1982.
- Document 4 : l'initiative en revient à Charlotte Wymann et Jacqueline Berenstein-Wavre, qui ont rédigé le premier agenda en 1977, lequel fut un échec. Mais ils ont réussi à se constituer une base de clients. En 1983, les agendas ont été consacrés chacun à un thème principal. Jacqueline Berenstein-Wavre a été rejointe par trois autres femmes qui ont repris le travail en commun. (Peu de temps après cet article, Frauke Kuttler-Hennings les a rejointes).
- Document 5 : elles luttent pour le sentiment de communauté entre les femmes, pour leur union et contre la résignation face à la position pas toujours facile de la femme.

# 3. Interruption de grossesse

## Lutte politique

### Secondaire 1 : kit de base

En 1971, les femmes suisses ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral. La même année, des personnes réunies en 1973 au sein de l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement (USPDA) lancent une première initiative pour la dépénalisation de l'avortement. En effet, depuis 1942, l'interruption de grossesse était interdite par le code pénal. Il n'y avait d'exception qu'en cas de danger pour la vie de la mère. Et les politiques voulaient s'y tenir. Les initiateurs ont donc remplacé leur initiative par une seconde, moins large : L'interruption de grossesse ne devait être autorisée que pendant les douze premières semaines de la grossesse (régime du délai). Cette initiative a été rejetée de justesse en 1977.

Vingt-cinq ans plus tard, un nouveau vote a eu lieu sur un projet en principe identique. Mais, cette fois, il avait été élaboré par le Conseil fédéral et le Parlement. Les opposants ont lancé un référendum. Le projet de compromis a été clairement accepté.

### Secondaire 2 : kit étendu

Comme c'est le cas avec un compromis : à ce jour, il est contesté par les deux parties. Les négociations ont été marquées par des interventions des deux parties. Celles-ci se poursuivent encore aujourd'hui. Un aperçu p. 28. :

Principales organisations luttant pour le régime du délai

Année	Suisse romande	Suisse alémanique
1973	USDAP (Union suisse pour décriminaliser l'avortement) - plus radical	ASSP (Association suisse pour l'interruption volontaire de grossesse)
en plus, 1979	ASDAC (Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception)	SGRA (Société suisse pour le droit à l'avortement) - plus radicale

## Aperçu du matériel source

- Documents 1, vote sur le régime du délai, 1977 : trois affiches font la promotion de la solution du délai (rejetée), une contre.
- Documents 2, bannières de manifestation pour le vote sur le régime du délai, 1977 : deux bannières en tissu font campagne pour l'adoption du régime du délai.
- Document 3, feuille d'information de l'« Union suisse pour décriminaliser l'avortement » (USPDA) : La feuille d'information énumère les arguments en faveur du

1942 Inscription au code pénal, pour toute la Suisse, de l'interdiction de l'interruption de grossesse hormis en cas de danger pour la mère

1971 Initiative pour la validation,

1975 retirée en faveur de l'initiative pour le régime du délai.

1977 Loi fédérale en tant que contre-proposition indirecte : l'indication médicale

1977 Rejet de l'initiative en faveur du régime du délai

1978 Rejet de la loi fédérale

1978 Quatre initiatives des États, pour des réglementations cantonales, rejetées 1987

1981 Décision du Parlement obligeant les caisses d'assurance Maladie à prendre en charge les coûts des interruptions de grossesse légales

1985 L'initiative « Oui à la vie » est rejetée.

1999 Homologation de la pilule d'avortement RU 4866

1993–2001 Avant-projet de loi en faveur du régime du délai (12 semaines), adoptée en 2002

2002 L'initiative « Pour la mère et l'enfant » est rejetée.

2014 L'initiative « L'avortement est une affaire privée » est rejetée.

2014 Échec de l'initiative

« Protéger la vie pour remédier à la perte de milliards »

2022 Initiative parlementaire : faire disparaître l'interruption de grossesse du code pénal, rejetée en 2023 par le Conseil national.

2023 Échec des initiatives « La nuit porte conseil » et « Sauver les bébés viables ».

régime du délai et critique, dans une caricature, la position de force du conseiller fédéral Kurt Furgler au sein de cette autorité.

- Document 4, lettre d'accompagnement pour le dépôt du référendum contre la loi sur l'avortement adoptée par le gouvernement, 1977 : la lettre d'accompagnement mentionne le nombre de signatures du référendum.
- Document 5, lettre manuscrite d'un Jean-François sur la collecte des signatures, 1977 : l'auteur décrit les difficultés qu'il a rencontrées pour collecter les signatures.
- Document 6, article du magazine « Femina », 1978 : l'article se montre critique envers la loi soumise au vote et ses obstacles bureaucratiques pour les femmes. Il fait référence à des réglementations plus progressistes à l'étranger.

- Document 7, dépliant sur la votation de 2002 sur la solution des délais : le dépliant énumère les arguments en faveur de la solution des délais et encourage le soutien lors de la campagne de votation.
- Documents 8, affiches pour la votation sur la solution des délais de 2002 : les affiches pour le oui invitent à soutenir le projet de votation, notamment en citant une femme qui a avorté.
- Documents 9, fiche d'information sur la votation de 2002 sur la solution des délais : la fiche d'information opère surtout une comparaison sur les différentes attitudes des cantons dans la pratique et la situation comparativement en retard de la Suisse dans la réglementation légale de l'avortement.
- Document 10, représentation manuscrite dans un document de travail, non daté : représentation du réseau des organisations en faveur de la solution des délais.
- Document 11, extrait du journal « 24 heures », 2002 : l'article traite de la mise en œuvre de la solution du délai décidée, importante en raison du délai serré de 12 ; une lettre de lecteur est également reproduite, qui s'oppose au monopole des centres de planning familial.
- Document 12, compilation de la Conférence des directions cantonales de l'instruction publique, 2003 : la compilation sous forme de tableau montre la position divergente des médecins cantonaux sur la prescription d'un deuxième avis en cas d'avortement après la 12ème semaine de grossesse.

## Aides/tâches Secondaire 1

- Document 1 : comparez les affiches : en quoi l'affiche du « non » diffère-t-elle fondamentalement des trois autres ?  
Quels sont les moyens (différents) utilisés par les affiches des partisans du oui ?
- Document 2 : comparez les affiches (document 1) avec les banderoles en tissu.
- Document 3 : quelles sont les trois possibilités de réglementation de l'avortement qui ont été discutées ? Comment l'USPDA les évalue-t-elle ? - Interprétez la caricature.
- Document 4 : quelle est la fonction de ce document ? Pourquoi est-il en partie rédigé à la main ?
- Document 7 : sur quoi le dépliant de propagande veut-il attirer l'attention ? Comment est-il conçu ? Quelle est son orientation ?
- Document 8 : en quoi les affiches de 2002 diffèrent-elles de celles de 1977 (document 1) ?

## Horizon d'attente à l'attention de l'enseignant•e

- Document 1 : l'affiche adverse est la seule à mettre en avant des images photographiques, à s'adresser en premier lieu aux émotions. (La photographie d'un embryon,

parfois de fœtus avortés démembrés, était un motif récurrent chez les opposants). Parmi les trois affiches favorables, toutes mettent en avant les femmes. C'est l'affiche du PdA qui en donne le plus, avec une représentation émotionnelle qui nécessite toutefois des connaissances de base : la femme enceinte est ligotée par le paragraphe, symbole de la justice. (Le célèbre graphiste Heiri Strub fait ainsi référence aux œuvres graphiques de Käthe Kollwitz). Les deux autres affiches mettent l'accent sur l'émancipation des femmes, tout en soulignant que le régime du délai n'est qu'une étape dans ce sens. Pour le comité « Nous voulons des enfants », en particulier, le régime du délai n'est qu'une étape vers la libéralisation totale de l'avortement.

- Document 2 : les banderoles sur les substances ne contiennent que l'information la plus nécessaire : oui au régime du délai.
- Document 3 : la pratique restrictive actuelle - uniquement des raisons médicales, tout de même aussi du côté de l'embryon -, une solution plus libérale - des raisons sociales examinées de manière approfondie peuvent également conduire à une interruption légale de grossesse - et le régime du délai étaient en discussion : pendant les douze premières semaines, la femme enceinte peut décider elle-même. L'USPDA a voté pour la dernière solution, celle qu'elle a mise en discussion.
- La caricature critique la querelle au sein du Conseil fédéral, qui serait certes favorable à la solution des délais, mais qui est tiré dans l'autre sens par Kurt Furgler. Ce Furgler est représenté en ecclésiastique (ornement) et dans une attitude sévère et moralisatrice. La femme à l'arrière-plan, avec une poussette débordante, assiste tristement à la dispute.
- Document 4 : il s'agit d'une lettre accompagnant le dépôt des signatures de la demande de référendum contre l'arrêté fédéral. Le nombre de signatures a été ajouté au dernier moment et donc à la main.
- Document 7 : le dépliant présente une femme enceinte et une femme qui ne l'est pas, qui évoquent joyeusement le libre choix auquel la femme doit avoir droit. Les femmes sont habillées de couleurs opposées, mais complémentaires, pour symboliser le fait que l'on peut avoir des opinions différentes. La couleur de base rouge et les gros caractères rendent le dépliant accrocheur et incitent à la lecture. Le contenu indique que le régime du délai dont il est question représente certes un progrès, mais pas la fin de l'émancipation. (Celle-ci est le libre choix et le retrait complet du régime du code pénal).
- Document 8 : les affiches sont imprimées de manière plus professionnelle, il existe désormais un « format large » en plus du « format urbain ». Le langage utilisé - du moins du côté des partisans - est factuel ou documentaire. L'organisation responsable est indiquée avec son adresse, son compte chèque postal et (en partie) son adresse Internet, suggérant ainsi qu'elle est prête au dialogue. Un retour sur la polémique de la RTS : <https://www.rts.ch/archives/tv/information/tj/11814655-vers-une-depenalisation-de-lavortement.html>.



# Conseil

Depuis 2002, le régime du délai est en vigueur en Suisse : une grossesse peut être interrompue dans les douze premières semaines après une consultation médicale si la femme enceinte fait valoir une situation de détresse. Le nombre d'avortements dépend fortement de la région ; il est plus élevé en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, dans les villes que dans les campagnes. En Suisse, le taux est plus bas que dans la plupart des autres pays.

Depuis l'introduction de lois pénales cantonales vers 1900, l'interruption de grossesse était punie par la loi, puis dans toute la Suisse par l'article 120 du code pénal de 1942 ; il n'autorisait l'interruption de grossesse que pour des raisons médicales, dont l'interprétation variait selon les cantons. Une première tentative de régime du délai a été rejetée de justesse en votation populaire en 1977. En 1979, l'Association Suisse pour le Droit de l'Avortement et à la Contraception (ASDAC) a été créée en Suisse romande. Elle s'est engagée politiquement et gère depuis 1980 le service de conseil téléphonique « Le droit de choisir ». Après l'introduction du régime du délai en 2002, l'association a été dissoute en 2004.

## Aperçu du matériel source

- Document 1, dépliant de l'« Association suisse pour le droit à l'avortement » (ASDAC), 1995 : le dépliant présente la situation pour l'interruption de grossesse, le centre de consultation « Le droit de choisir » et l'organisation elle-même.
- Document 2, information publicitaire pour la ligne téléphonique « Le droit de choisir », 1980 : le texte constate le manque d'information, malgré tout, sur l'interruption de grossesse et propose un conseil téléphonique à bas seuil.
- Document 3, manuscrit, non daté : cette feuille contient des conseils destinés aux femmes qui assurent les consultations téléphoniques.
- Document 4, procès-verbal interne de l'ASDAC, rédigé par Christan Marchiando, 1980 : il est question de demandes concrètes de la part de personnes cherchant des conseils.
- Documents 5 et 6, enregistrements de consultations, non datés et 1992 : les entrées du formulaire contiennent des informations sur deux demandeuses de conseil, une étudiante de 23 ans enceinte d'un alcoolique de 38 ans et qui ne peut pas se confier à ses parents, et une jeune mère de deux enfants qui ne veut pas donner naissance à un troisième enfant.
- Document 7, information interne sur la procédure à suivre en cas d'avortement en Grande-Bretagne, 1991 : le texte détaillé, saturé d'expérience, contient des indications concrètes et montre la complexité d'un avortement à l'étranger.
- Documents 8, enquête auprès des médecins, non datés : « Droit de choisir » justifie dans une lettre d'accompagnement l'enquête menée directement auprès des médecins sur leur attitude vis-à-vis de l'interruption de grossesse. Une enveloppe-réponse est jointe à l'enquête. L'évaluation sur un formulaire est jointe à titre d'exemple.

- Document 9, note interne sur les médecins, non datée : « Droit de choisir » a également recueilli les expériences des personnes demandant des conseils sur les consultations médicales.
- Document 10, tableau sur l'enquête auprès des médecins, non daté : le tableau détaille les résultats de l'enquête.
- Document 11, tract pour le vote sur l'initiative « Oui à la vie », probablement en 1985 : les membres de « Droit de choisir » recommandent de voter non à l'initiative.
- Document 12, procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'ASDAC, 2004 : face à l'imposition de la solution du délai comme compromis, l'ASDAC décide sa dissolution et le versement de ses dossiers aux Archives Gosteli.
- Document 13, article de journal dans « 24 heures », 2004 : l'article rend hommage au travail de l'ASDAC.

## Aides/tâches Secondaire 1

- Document 1 : pourquoi le document parle-t-il de 50 ans d'interdiction de l'avortement ? Quel est l'objectif du dépliant ? Outre l'avortement, à quels deux thèmes l'association se consacre-t-elle ?
- Document 2 : quelle forme moderne de communication anticipe l'assistance téléphonique « Le droit de choisir » ? Avec quelles expressions l'ASDAC répond-elle à l'accusation selon laquelle l'interruption de grossesse est quelque chose de négatif ?
- Document 3 : que dit le deuxième conseil sur les moyens de communication de l'époque ? Que dit le troisième ?
- Document 5 : en quoi consistait la peur de cette jeune femme de 23 ans ?
- Document 9, fiche 1 : qu'est-ce qui vous semble positif ou inquiétant chez ce médecin ?
- Document 9, fiche 2 : qu'est-ce qui vous semble positif ou inquiétant chez ce médecin ?
- Document 9, fiche 3 : qu'est-ce qui vous semble positif ou inquiétant chez ce médecin ?

## Horizon d'attente à l'attention de l'enseignant•e

- Document 1 : référence au code pénal de 1942 (entré en vigueur à l'époque, daté de 1937) – voir la section « Thème ».  
Objectif : promouvoir le soutien financier, démontrer la cohésion entre les deux associations.  
Thèmes : elle est consacrée aux thèmes en amont de la contraception et de la grossesse.

- Document 2 : le conseil individuel médiatisé ; le modèle est « La main tendue » avec le numéro de téléphone 143, fondé en 1958.  
Elle insiste sur le « droit de choisir » et l'importance des « enfants désirés » (verso ci-dessous).
- Document 3 : les appels téléphoniques depuis d'autres cantons étaient particulièrement chers. Les jeunes utilisaient des automates téléphoniques, probablement parce qu'ils ne pouvaient pas s'exprimer librement sur la ligne fixe de leur famille et parce que le coût d'un appel téléphonique aurait été mal perçu dans ce cas. Une distinction a été faite entre les appels locaux et les appels longue distance, ces derniers étant plus chers.  
Troisième conseil : lors de l'entretien, il faut essayer d'impliquer les autres services concernés par la contraception, la grossesse et l'interruption de grossesse.
- Document 5 : elle a peur de l'avenir. Comme elle a le même gynécologue que sa mère, elle craint qu'il ne révèle quelque chose à cette dernière.
- Document 9, fiche 1 : décisions individuelles : il tutoie les patientes, il ne faut pas révéler au téléphone qu'il s'agit d'une interruption de grossesse, car son épouse (qui s'occupe apparemment du téléphone) s'y oppose par principe.  
Un point d'interrogation subsiste quant à savoir s'il a fait se déshabiller les patientes avant un entretien. Mais cela s'est manifestement produit, puisque le questionnaire le demandait. En outre, le temps d'attente est « plus ou moins long », ce qui peut poser problème compte tenu de l'urgence des rendez-vous.
- Document 9, fiche 2 : le médecin est très dominant, il entre dans les discussions ; mais il effectue des examens approfondis.
- Document 9, fiche 3 : le médecin est bien équipé, pratique des interruptions de grossesse, mais ne garde pas assez de distance et fait des remarques suggestives.

## Annexe 2 : Plan de l'atelier

Station	Thème d'échange	Station
<p>« Mères en colère »</p> <hr/> <p>Élèves</p>	<p><b>En colère : protester</b></p>	<p>« Grève féministe et des femmes* », 2019</p> <hr/> <p>Élèves</p>
<p>Travail de rédaction</p> <hr/> <p>Élèves</p>	<p><b>Créer un public</b></p>	<p>« Agenda des femmes »</p> <hr/> <p>Élèves</p>
<p>Lutte politique</p> <hr/> <p>Élèves</p>	<p><b>Interruption de grossesse</b></p>	<p>Conseil</p> <hr/> <p>Élèves</p>